



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**La préfète de l'Ain**

Chevalier de la Légion d'honneur

**Arrêté n° DDT-2021-  
portant sur la définition des agglomérations d'assainissement**

**Vu** la directive européenne n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2224-6 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Catherine SARLANDIE DE LA ROBERTIE en qualité de préfète de l'Ain ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

**ARRÊTE**

**Article 1er : objet**

La liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend sur les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie figure en annexe du présent arrêté. Cette liste mentionne également les systèmes d'assainissement composant chaque agglomération d'assainissement.

15 rue Henry-Bordeaux  
74998 ANNECY cedex 9  
Té. : 04 50 33 60 00  
Mél. : ddt@haute-savoie.gouv.fr  
www.haute-savoie.gouv.fr

23 rue Bourgmayer - CS 90410  
01000 BOURG-EN-BRESSE cedex  
Té. : 04 74 45 62 37  
Mél. : ddt@ain.gouv.fr  
www.ain.gouv.fr

## **Article 2 : voies et délais de recours**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs (saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès « Télérecours citoyens »).

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

## **Article 3 : exécution**

Les secrétaires généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie, les directeurs départementaux des territoires de l'Ain et la Haute-Savoie et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Annecy, le

Le préfet de la Haute-Savoie,

Alain ESPINASSE

Bourg-en-Bresse, le

La préfète,

Pour la préfète,

Le secrétaire général

**23 DEC. 2021**

## Annexe

Liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend en totalité sur les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie

Conformément à la rubrique 2.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, un système d'assainissement est constitué d'un système de collecte, d'une station de traitement des eaux usées et des ouvrages assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur, tels que détaillés ci-dessous.

| Nom de l'agglomération d'assainissement | Code SANDRE de l'agglomération d'assainissement | Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement | Code SANDRE des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement | Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement | Code SANDRE des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement | Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement |
|---|---|---|---|---|---|--|
| VIRYCHANCY                              | 060000374309                                    | CHANCY EN SUISSE - VIRY   | CH0000374309  | Systeme de collecte - CHANCY EN SUISSE - VIRY   | 060899059001  | 74309:VIRY ;<br>01308:POUGNY   |
| SEYSSEL                                 | 060000174269                                    | SEYSSEL   | 060974269001  | SEYSSEL   | 060874269001  | 01407 : SEYSSEL ;<br>01118 : CORBONOD ; 74269<br>: SEYSSEL                       |